



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N° 04-20241210

**BUDGET PRINCIPAL 2024 – ACTUALISATION N° 1 DES OPERATIONS
D'INVESTISSEMENT SUIVIES EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET EN CRÉDITS DE PAIEMENT**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués par voie dématérialisée le 22 novembre 2024 et voie postale, le 23 novembre 2024 (M. FONTAINE Gilles), sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 14

Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENGE Jack, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

DOMITILE Noëline représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose, ROBERT Evelyne représentée par GASTRIN Albert, PAYET TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, THIEN AH KOON Patrice représenté par MONDON Laurence, LEBON Jean Richard représenté par BLARD Régine, ROMANO Augustine représentée par GONTHIER Charles Émile.

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par VIENNE Axel, HUET Henri Claude représenté par LEBON David, LANDRY Christian représenté par HOAREAU Sylvain, K/BIDI Émeline représentée par MUSSARD Harry, MUSSARD Rose Andrée représentée par HUET Marie-Josée, JAVELLE Blanche Reine représentée par FULBERT-GERARD Gilberte.

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda,

BENARD Clairette Fabienne.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 04-20241210**BUDGET PRINCIPAL 2024 – ACTUALISATION N° 1 DES OPÉRATIONS
D'INVESTISSEMENT SUIVIES EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET EN CRÉDITS DE PAIEMENT**

Le Président informe que le 5 avril dernier, l'Assemblée a fixé le nouveau montant des opérations suivies en autorisations de programme au 1^{er} janvier 2024 à 161 094 726 euros TTC et a procédé à la ventilation de leur crédit de paiement sur les années 2024 et suivantes.

Au regard des évolutions enregistrées à ce jour, il est nécessaire d'apporter des adaptations à ce programme pluriannuel d'investissement et notamment aux deux opérations suivantes :

- Opération n° 2019001 « Traitement des crues de la Rivière des Remparts »
 - A.P. = Augmentation de 700 000 €, portant son montant à 21 000 000 €, afin d'effectuer des travaux à la fois d'urgence à la suite d'un éboulis et d'aménagement du Piton Babet,
 - C.P. en 2024 = Augmentation de 346 000 €, portant son montant à 3 046 000 € cette année.
- Opération n° 2020003 « Modernisation de la ZA des Grègues »
 - A.P. = Augmentation de 100 000 € pour finir les travaux, portant ainsi le montant de l'Autorisation de Programme à 8 100 000 €,
 - C.P. en 2024 = Augmentation de 100 000 € pour payer les dernières situations de travaux, portant ainsi le crédit de paiement (CP) en 2024 à 459 703,34 €.

Les autres opérations du programme d'investissement suivi en AP/CP restent inchangées par rapport aux évaluations prévisionnelles établies au mois d'avril dernier.

Vous trouverez ci-annexé le tableau actualisé des opérations d'investissement suivies en AP/CP.

Le montant des autorisations de programme, après révision en 2024, passe de 161 094 726 à 161 894 726 € TTC.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la révision en 2024 du montant des autorisations de programme à hauteur de 800 000 € (voir détail dans le tableau ci-annexé),
- de fixer le nouveau montant des autorisations de programme au 1^{er} janvier 2024 à 161 894 726 € TTC et de procéder à la ventilation de leur crédit de paiement sur les années 2024 et suivantes (voir détail dans le tableau ci-dessus),
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (A.P.)				CREDITS DE PAIEMENT (C.P.)						
Commune	N° AP	INTITULÉS	A.P. au 1er janv 2024	Révision n°1 en 2024	A.P. 2024 après révision	C.P. avant 2024	C.P. 2024	C.P. 2025	C.P. 2026	C.P. 2027 et au-delà
Transport			161 094 726	800 000	161 894 726	37 847 089,12	11 456 705,18	15 680 372,54	14 867 461,39	82 043 097,77
			71 677 593	0	71 677 593	11 784 269,02	6 460 001,84	6 792 970,72	6 000 000,00	40 640 351,42
Tampon	2012911	Nouvelle gare routière au TAMPON	8 295 000		8 295 000	7 874 998,16	420 001,84			0,00
Tampon	2012105	Création d'une voie Urbaine de transport	54 782 593		54 782 593	3 584 870,24	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	36 197 722,76
St-Joseph	2020002	Pôle d'échange multimodal	5 600 000		5 600 000	67 371,34	40 000,00	50 000,00	1 000 000,00	4 442 628,66
Tampon	2013905TA MP	Gare routière de la Plaine des Cafres	3 000 000		3 000 000	257 029,28	1 000 000,00	1 742 970,72	0,00	0,00
Développement économique			63 319 882	100 000	63 419 882	8 423 197,45	1 930 703,34	7 400 000,00	7 867 461,39	37 798 519,82
St-Joseph	2020003	Modernisation de la ZA des Grègues	8 000 000	100 000	8 100 000	7 640 296,66	459 703,34			0,00
St-Joseph	2021001	Immobilier d'entreprises Les TERRASS - îlot 8.1	2 800 000		2 800 000	82 538,61	200 000,00	1 500 000,00	817 461,39	200 000,00
St-Joseph	2021002	Immobilier d'entreprises Les TERRASS - îlot 9.1	4 500 000		4 500 000	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	3 700 000,00
Tampon	2021103	Immobilier d'entreprises SHOW-ROOM	4 500 000		4 500 000	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	3 700 000,00
Tampon	2022100	Immobilier d'entreprises LES PALMIERS	2 800 000		2 800 000	0,00	50 000,00	200 000,00	250 000,00	2 300 000,00
St-Joseph	2022001	Tiers Lieux Saint Joseph	600 000		600 000	0,00	100 000,00	100 000,00	200 000,00	200 000,00
Tampon	2021105	Création ZAE 19eme	14 321 529		14 321 529	351 718,15	300 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00	9 169 810,85
Tampon	2021104	Création ZAE 14eme	10 678 353		10 678 353	348 644,03	651 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00	5 178 708,97
St-Philippe	2021300	Création ZAE Baril	5 000 000		5 000 000	0,00	100 000,00	300 000,00	300 000,00	4 300 000,00
St-Joseph	2021005	Création ZAE Bezaves	4 000 000		4 000 000	0,00	30 000,00	200 000,00	200 000,00	3 570 000,00
Entre-Deux	2021201	Création ZAE Serré	4 000 000		4 000 000	0,00	20 000,00	200 000,00	200 000,00	3 580 000,00
Entre-Deux	2024202	Création ZAE Chemin Laurent Lauret	2 120 000		2 120 000	0,00	20 000,00	100 000,00	100 000,00	1 900 000,00
Développement économique sectoriel			5 797 251	0	5 797 251	673 024,47	20 000,00	500 000,00	1 000 000,00	3 604 226,53
St-Philippe	2018302	Cale de mise à l'eau	5 797 251		5 797 251	673 024,47	20 000,00	500 000,00	1 000 000,00	3 604 226,53
GEMAPI			20 300 000	700 000	21 000 000	16 966 598,18	3 046 000,00	987 401,82	0,00	0,00
St-Joseph	2019001	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	20 300 000	700 000	21 000 000	16 966 598,18	3 046 000,00	987 401,82		0,00

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la révision en 2024 du montant des autorisations de programme à hauteur de 800 000 € (voir détail dans le tableau ci-annexé),
- fixe le nouveau montant des autorisations de programme au 1^{er} janvier 2024 à 161 894 726 € TTC et approuve la ventilation de leur crédit de paiement sur les années 2024 et suivantes (voir détail dans le tableau ci-dessus),
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 23/12/2024